



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2017 - 18h00

Délibération N°2017/124

Date de convocation : 21 novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-sept, le 04 décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Avesnes les Aubert, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (59 titulaires - 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Vincent WAXIN
Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Christian PAYEN
Pierre-Henri DUDANT	Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX
Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Agnès BERANGER	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE
Anne Sophie MERY - DUEZ	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Alain RIQUET	Martine THUILLEZ	Sandrine TRIUX
Alain GOETGHELUCK	Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Jean Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER
Karine ELOIR	Charles BLANGIS	Laurent COULON
Annie DORLOT	Joseph MODARELLI	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Jeanine TOURAINNE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE
Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX	Pascal ROELS
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET
Chantal WAYEMBERGE - MAILLY	Isabelle PIERARD	

Membre Excusé (0):

Membres Absents (8) : Jean-Pierre THIEULEUX, Bruno MANNEL, Marc DUFRENNE, Marc PLATEAU, Pascal LEVEQUE, Pascal COQUELLE, Jean-Pierre RICHEL, Brigitte ROLAND BEC

Membres ayant donné procuration (4): Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Alban BAJODEK à Martine THUILLEZ, Arnaud LORAND à Régine DHOLLANDE, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME,

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Mallincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

DELIBERATION N°2017/124 – Objet : Terres de Beauvois, Caudry, Fontaine au Pire - Réaménagement foncier

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée qu'en 2009, la Communauté de Communes du Caudrésis est devenue propriétaire d'environ 57 hectares sur les territoires des communes de Beauvois, Caudry et Fontaine au Pire

Monsieur le Vice-Président précise que ces terres ont été mises à disposition à la SAFER, via une convention se terminant le 30 juillet 2018.

Afin

- de faciliter le projet du contournement des communes précitées par le Conseil Départemental,
- d'optimiser les parcelles agricoles, de faciliter le développement de la base de loisirs,

la communauté souhaite engager une procédure d'échanges avec différents intervenants dont le SIAT DU VAL DE RIOT.

Ce syndicat possède en effet en limite du territoire de la commune de Fontaine au Pire un terrain (parcelle 61) qui pourrait faire l'objet d'un échange avec un terrain propriété de la Communauté (parcelle 155 d'environ 3,5 hectares) qui jouxte quant à lui le site de la base de loisirs. (voir plans de situations en annexe)

Monsieur le Vice-Président propose donc à l'assemblée de bien vouloir accepter le principe de cet échange et d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches liées à cette affaire.

Documents annexés : ANNEXE 3 : plans de situation

Frédéric BRICOUT ne prend pas part au vote
Arrivée d'Isabelle PIERARD à 18h30

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 11 décembre 2017 et de la publication
Vu,

Pour expédition conforme
Caudry, le 11 décembre 2017
Le 11 décembre 2017

Le Président,
Maire du CATEAU CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

COMMUNE DE BEAUVOIS EN CAMBRESIS
Section ZD

COMMUNE DE CAUDRY
Section AV

"MOULIN DE FONTAINE"

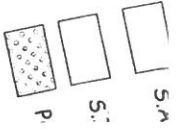
"LE CHAMP AUX SOLDATS"

CARPENTIER-BALENOIS Pasirte
I-7742006

172
31st Dec 2400

$\Sigma = 56 \pm 30$ cm

SITUATION-NOUVELLE



COMMUNE DE BEAUVOIS EN CAMBRESIS
Section ZD

Commune de Fontaine au Pire

COMMUNE DE CAUDRY
Section AV

"MOULIN DE FONTAINE"

Attribution à
Commune de
FONTAINE AU PIRE
D. 629
No 656

"LE CHAMP AUX SOLDATS"

CARPENTIER-CALEMBOLIS Piquette

SIAT

125
204 204 30 02

